

RMLformations

21, rue de la Fontaine au Roi
75 011 PARIS

09 62 53 35 43
sebastien@rmlor.com

L'ÉVALUATION AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT MUSICAL

INTERVENANT

Chrystel Marchand

Compositrice - Professeur au CNSMDP
Responsable pédagogique au PSBB

DURÉE

2 journées

PROFILS

Directeurs d'établissements - Personnels administratifs - Personnels enseignants
Acteurs de l'éducation nationale en charge de l'aménagement des rythmes scolaires
Élèves et parents d'élèves

CONTENU

- Une réunion de travail avec la direction de l'établissement.
Les axes et les vecteurs de l'évaluation. (Durée 2h)
 - Une réunion de travail avec la direction de l'établissement
et les acteurs de l'éducation nationale en charge de l'ARS.
 - Un atelier avec les enseignants de l'établissement.
L'évaluation dans le domaine musical (Durée 3h)
 - Un atelier avec le personnel administratif et la direction (durée 1h)
 - Une conférence destinée aux élèves et parents d'élèves. (durée 2h)
 - Un atelier croisé avec les enseignants de l'établissement
et le personnel de l'éducation nationale attaché à l'ARS.
- Dégager des convergences d'évaluation dans le cadre de l'activité musicale à l'école.

Comment élaborer un dispositif global d'évaluation centré sur la qualité et les performances du service public, dispositif qui ne se limite pas à la simple satisfaction des "usagers", mais qui évalue avec des critères partagés, la qualité et la continuité du service proposé?

Dans un objectif d'amélioration constante des performances et d'optimisation des ressources, le service public est entré dans une culture de l'évaluation. A cette culture de l'évaluation peuvent répondre:

- en externe, enquêtes de satisfaction des usagers.
- en interne, fixation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs et contrôle de leur atteinte.

Dans les conservatoires, ce sont les élèves qui sont l'objet de l'évaluation la plus formalisée: bulletins, critères, examens de fin de cycle, certifications. L'évaluation de la structure est le plus souvent éludée, ou soumise à des indicateurs discutables. Quant à celle des professeurs, elle repose sur les entretiens professionnels dont le critère principal, à savoir la qualité de l'enseignement, reste flou, faute de définition d'objectifs précis et surtout de pouvoir s'entendre sur ce qu'est "un bon enseignant" ou "un bon cours".

La participation des conservatoires à l'aménagement des rythmes scolaires dans le cadre d'ateliers choisis par les élèves, ne bénéficie pas d'une évaluation plus précise et objective: le nombre et la stabilité des effectifs de l'atelier constituent un critère peu fiable dans la mesure où les disciplines musicales collectives, plus encore instrumentales, nécessitent une concentration qui peuvent être un handicap dans l'environnement concurrentiel des ateliers périscolaires.

Après avoir passé en revue quelques théories et exemples d'évaluation d'organisations, nous élaborerons collégialement quelques outils dans les domaines administratif et pédagogique.